

Notes méthodologiques

SUPERFICIE

Source :

*Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique et Information économique (SPF Economie / DGSIE),
Statistiques Utilisation du sol par commune*

La superficie indiquée représente la surface totale de chaque entité administrative ; elle est exprimée en km² sur base de chiffres fournis en ha, a ca .

POPULATION

Source :

*SPF Economie / DGSIE,
Structure de la population selon le lieu de résidence*

Nombre d'habitants

Les données relatives à la structure de la population proviennent du Registre national. Y sont reprises les personnes inscrites dans une commune du Royaume à la date de référence (ici, le 1^{er} janvier).

N.B. Depuis le 1^{er} février 1995, les demandeurs d'asile inscrits au registre d'attente sont exclus de la population résidente.

Densité

La densité est le nombre d'habitants par km².

NIVEAU DE VIE

Source :

*SPF Economie / DGSIE,
Statistique fiscale des revenus, Exercice année t - Revenus de l'année t-1*

Le revenu moyen annuel par habitant est un indicateur du niveau de vie.

Ce chiffre est le quotient du revenu total net imposable et de la moyenne de la population au 1^{er} janvier et au 1^{er} décembre.

La statistique fiscale des revenus est établie sur base des déclarations de l'impôt sur les personnes physiques. Il s'agit des revenus obtenus l'année précédente et imposés durant l'année en cours d'exercice.

Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus nets, moins les dépenses déductibles. Le total des revenus nets est la somme de tous les revenus nets issus des

catégories fiscales : revenus des biens immobiliers, revenus et recettes de capitaux et de biens mobiliers, revenus professionnels et revenus divers .



ACTIVITE ECONOMIQUE

Produit intérieur brut (PIB)

Source :

*Institut des Comptes Nationaux / Banque Nationale de Belgique,
Comptes nationaux*

Le PIB (ici à prix courants en millions d'€) est un indicateur de l'activité économique : il mesure la valeur de la production totale réalisée par les agents économiques résidant sur le territoire concerné, pendant une période donnée.

N.B. Le PIB est disponible au niveau de la Belgique, des Régions, des provinces et des arrondissements.

Répartition par branche d'activité

Source :

*Office National de Sécurité Sociale,
Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail : données au 31 décembre. Statistique décentralisée (postes de travail).
Pourcentages calculés par la SPI.*

L'importance relative des différentes branches d'activité est illustrée par la répartition des postes de travail occupés par les employeurs et travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés (ONSS et ONSSAPL).

Cet assujettissement repose sur la fourniture de prestations en exécution d'un contrat de travail ou de modalités similaires (p.ex. le statut pour les agents des services publics).

L'activité économique des unités locales (voir ci-après : Nombre d'entreprises) est basée sur leur activité principale.

Dans les tableaux statistiques, le total des postes de travail est réparti entre 21 branches d'activités, correspondant aux 21 sections de la nomenclature NACE-Bel (adaptation au niveau belge de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), dans sa version 2008.

Un regroupement selon les trois secteurs traditionnels (agriculture, industrie, services) est également proposé.

Les graphiques par arrondissement administratif offrent une image de la répartition des salariés en 9 branches résultant du regroupement :

- dans « Industrie », des Sections B à E : « Industries extractives », « Industrie manufacturière », « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ;

- dans « Commerce et Horeca », des Sections G et I : « Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles » et « Hébergement et restauration » ;
- dans « Autres services », des Sections J à N et R à U, soit tous les services non repris ailleurs.
- N.B. Les autres Sections sont reprises telles quelles.

A noter que la taille des cercles relatifs à chaque arrondissement est proportionnelle à l'importance du nombre de salariés qui y travaillent.

Les graphiques au niveau communal montrent la répartition des salariés en 14 branches, obtenues en regroupant :

- dans « Energie, eau et déchets », les Sections D et E : « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, et d'air conditionné » et « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ;
- dans « Finance et services aux entreprises », les Sections K à N : « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Activités de services administratifs et de soutien » ;
- dans « Culture et communication », les Sections J et R : « Information et communication », et « Arts, spectacles et activités récréatives » ;
- dans « Autres services », les Sections S, T et U : « Autres activités de services », « Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre » et « Activités (des organisations et organismes) extra-territoriaux ».
- N.B. Les autres Sections ont été reprises telles quelles.

Nombre d'entreprises

Source :

Office National de Sécurité Sociale,

Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail : données au 31 décembre. Statistique décentralisée (postes de travail)

Le nombre d'entreprises correspond au nombre d'unités locales comptabilisées par l'ONSS et identifiées (par un numéro unique) auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

L'unité locale (ou unité d'établissement) est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée.

Le dénombrement des unités locales s'appuie uniquement sur les unités locales avec travailleurs salariés.

Taille des entreprises

Source :

Office National de Sécurité Sociale,

Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail : données au 31 décembre. Statistique décentralisée (postes de travail).

Pourcentages calculés par la SPI.

Le nombre d'unités locales est réparti en 5 catégories de taille :

- les Très Petites Entreprises : occupant moins de 10 travailleurs,
- les Petites Entreprises : entre 10 et 49 travailleurs,
- les Moyennes Entreprises : entre 50 et 199 travailleurs,
- les Grandes Entreprises : entre 200 et 499 travailleurs,
- les Très Grandes Entreprises : 500 travailleurs et plus.

Deux répartitions sont effectuées : l'une sur base du nombre d'entreprises présentes dans ces catégories et l'autre sur base du nombre de travailleurs occupés dans les entreprises relevant de chaque catégorie.

MARCHE DU TRAVAIL

Nombre de salariés

Source :

Office National de Sécurité Sociale,

Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail : données au 31 décembre. Statistique décentralisée (postes de travail).

Le nombre de salariés repris ici correspond à l'unité statistique « postes de travail », qui découle de la notion de travailleur assujetti à la sécurité sociale des travailleurs ressortissant à l'ONSS et à l'ONSSAPL, enregistré au lieu de travail.

Cet assujettissement repose sur la fourniture de prestations en exécution d'un contrat de travail ou de modalités similaires (p.ex. le statut pour les agents des services publics).

A noter que les travailleurs occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois et qu'un travailleur peut être enregistré à la fois comme salarié (auprès de l'ONSS) et comme indépendant (auprès de l'INASTI).

Nombre d'indépendants

Source :

Institut National d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI),

Statistique des personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants : données au 31 décembre.

La statistique utilisée est réalisée sur base de l'adresse officielle (domicile) ou de l'adresse indiquée par les assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée.

Les assujettis sont les personnes relevant du statut social des travailleurs indépendants de par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant. Est considérée comme travailleur indépendant, toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle pour laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Est assujettie en qualité d'aidant au statut social des indépendants, toute personne qui, en Belgique, assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de travail.

Les chiffres figurant dans les tableaux statistiques reprennent uniquement les indépendants et aidants exerçant leur activité à titre principal.

Par contre, les graphiques montrant la répartition des indépendants par branche sont réalisés sur base du total général des indépendants et aidants, que leur activité soit exercée à titre principal ou complémentaire, et qu'ils soient actifs avant ou après (l'âge de) la

pension. (En effet, la répartition des indépendants par branche n'est publiée que sur cette base).

Nombre de chômeurs

Source :

*KUL – Steunpunt Werk en Sociale Economie,
Vlaamse Arbeidsrekening*

Les chômeurs sont comptabilisés sur base des statistiques des instances régionales intermédiaires (VDAB, FOREM, ACTIRIS), qui sont regroupées par l'ONEM.

La population active sans emploi est constituée de toutes les personnes de 15 ans et plus qui, pendant la période de référence, n'ont pas eu de travail, qui sont à la recherche d'un emploi et qui sont disponibles.

Les chiffres publiés sont des moyennes annuelles, obtenues sur base de la moyenne des chiffres mensuels.

Taux relatifs au marché du travail

Source :

*KUL – Steunpunt Werk en Sociale Economie,
Vlaamse Arbeidsrekening*

Taux d'activité

Le taux d'activité représente la part en % de la population active dans la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

La population active est constituée des personnes présentes sur le marché du travail, qu'elles aient ou non un emploi : elle est donc la somme du nombre de travailleurs (salariés, indépendants et aidants, avec correction des doubles comptages) et des chômeurs demandeurs d'emploi.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le % du nombre de personnes ayant un emploi par rapport à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage du nombre de chômeurs demandeurs d'emploi dans la population active.